

Nombre de membres du Bureau :
 - en exercice : 21
 - membres présents : 11
 - suffrages exprimés : 11
 - pour : 11

DÉLIBÉRATION n° B2025/198

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Alain PIASER, Catherine CORREGE, Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Objet : Natura 2000 - programmation 2026 et demande de subvention

Pour l'année 2026 le site FR7300940 « Tourbières de Clarens » est éligible à une subvention de la Région et pourrait obtenir un montant de 26 000 €.

Le plan d'actions défini selon les propositions faites lors du comité de pilotage Natura 2000, le 24 juin 2025, est le suivant :

- Relevé du matériel mis en place à l'été 2025, réalisation de carottages supplémentaires, conférence et présentation livret tourbière (GRAL – Pr Cubizolle)
- Achat de carottier pour sédiment
- Achat de grillage et poteaux pour la sécurisation du matériel de mesure
- Réalisation d'un panneau d'information pour la sécurisation du matériel de mesure
- Intervention des élèves du Lycée agricole et forestier de Vic en Bigorre pour la photographie de la physionomie des végétations par drone, la réalisation d'un dossier d'évaluation des incidences, travaux de génie écologique, édition d'une synthèse du chantier (re-drone), une animation nature pour l'école de Clarens, la réalisation d'un petit film en valorisant les images prises par le drone
- Achat de la licence annuelle du compteur de personnes de la plateforme Eco-Vision
- 3 visites tout public pour faire connaître la tourbière et ses enjeux au public
- Stagiaire niveau MASTER – 4 mois - évaluation des actions du Document d'Objectifs – finalisation du travail réalisé par la stagiaire 2025
- Animation du site par l'animatrice Natura 2000

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Achat de matériel et prestations de service Valorisation des frais annexes liés à l'animation du site (personnel, stagiaires, déplacement, coûts indirects, ...)	8 264 € 17 736 €	Région Occitanie	26 000 €
TOTAL	26 000 €	TOTAL	26 000€

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20251209-2025-198B-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

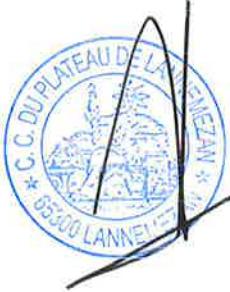
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

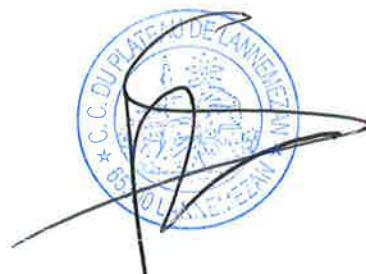
DECIDE

- De valider la poursuite de la participation de la CCPL à l'animation Natura 2000 du site de la Tourbière de Clarens avec un montant prévisionnel de dépenses pour 2026 de 26 000 €,
- De solliciter les subventions correspondantes à la région Occitanie sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette mission.

Le Président
Bernard PLANQ



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Publiée le 18 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20251209-2025-198B-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.